RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03292
Numéro SIREN : 752 159 723
Nom ou dénomination : MEDIPROM

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/005798

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Date : 28/02/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/005798**
n°de gestion : **2012B03292**
n°SIREN : **752 159 723 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 28/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

MEDIPROM - Société par actions simplifiée
1 quai Jules Courmont 69002 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/05/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

5433369

5433369

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 08 91 02 69 69 - Fax : 04 72 60 69 81

COMPTES ANNUELS AU 31 MAI 2019

Société MEDIPROM
69002 LYON

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/05/2019 12			Exercice N-1 31/05/2018 23	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	32 344	10 067	22 277	19 045	3 232	16.97
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 850		2 850	2 850		
	Créances rattachées à des participations	2 081 487		2 081 487	1 652 205	429 282	25.98
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 313		5 313	5 313		
	Total II	2 121 993	10 067	2 111 926	1 679 412	432 514	25.75
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	121 204	39 600	81 604	237 819	156 216-	65.69-
	Autres créances	58 062		58 062	35 335	22 727	64.32
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	20		20		20	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	20 726		20 726	907	19 819	NS
	Total III	200 012	39 600	160 412	274 062	113 650-	41.47-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 322 005	49 667	2 272 338	1 953 474	318 864	16.32

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 2 086 800
(3) Dont à plus d'un an

Société MEDIPROM
69002 LYON

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/05/2019 12	Exercice N-1 31/05/2018 23	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	650 354	588 888	61 466	10.44
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	398 283	61 466	336 817	547.98
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 059 637	661 354	398 283	60.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	90 305	56 591	33 714	59.58
	Emprunts et dettes financières diverses	448 057	1 088 358	640 301-	58.83-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 211	80 695	385 516	477.75
	Dettes fiscales et sociales	208 128	66 337	141 791	213.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		140	140-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 212 701	1 292 121	79 419-	6.15-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 272 338	1 953 474	318 864	16.32
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 212 701	1 292 121		

Dossier N° 001502 en Euros

C-CONSEIL

Société MEDIPROM
69002 LYON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/05/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total	31/05/2018 23	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	80 820		80 820	465 611	162 107-	66.73-
Chiffre d'affaires NET	80 820		80 820	465 611	162 107-	66.73-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			27	5 416	2 799-	99.05-
Autres produits			42	228	77-	64.39-
Total des Produits d'exploitation (I)			80 889	471 255	164 982-	67.10-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			734 758	678 120	380 957	107.68
Impôts, taxes et versements assimilés			6 811	8 035	2 619	62.48
Salaires et traitements			55 512	93 127	6 924	14.25
Charges sociales			19 361	36 530	301	1.58
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			522	1 347	181-	25.69-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			39 600		39 600	
Dotations aux provisions						
Autres charges			24 661	46 193	560	2.32
Total des Charges d'exploitation (II)			881 226	863 352	430 781	95.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			800 336-	392 098-	595 764-	291.22-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Société MEDIPROM
69002 LYON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/05/2019 12	Exercice N-1 31/05/2018 23	Ecart N / N-1 * Euros	Ecart N / N-1 * %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 457 543	487 497	1 203 197	473.06
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		9 941	5 187-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)	211	29	196	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 457 754	497 467	1 198 206	461.65
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	83 591	18 049	74 174	787.68
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	83 591	18 049	74 174	787.68
2. Résultat financier (V-VI)	1 374 163	479 418	1 124 032	449.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	573 827	87 320	528 269	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	909		909	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 250	1 174-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	909	2 250	265-	22.58-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 368	9 215	560	11.64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 250	1 174-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 368	11 465	614-	10.27-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 459-	9 215-	349	7.26
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	171 085	16 639	162 404	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	1 539 553	970 971	1 032 959	203.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 141 269	909 506	666 745	140.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	398 283	61 466	366 214	NS

* Pronostication de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier	23 602	27 199
Redevance de credit bail immobilier		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	261	253
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	29 783	14 862

Dossier N° 001502 en Euros

C-CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 272 338.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 80 820.34 Euros et dégageant un bénéfice de 398 283.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/06/2018 au 31/05/2019.

A titre indicatif, l'exercice N-1 avait une durée de 23 mois. Ainsi, les variations calculées sur les postes du compte de résultat ont fait l'objet d'un prorata sur 12 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre société détient une participation à hauteur de 50% dans la SCCV MILLION. Celle-ci a été constituée en mai 2013 pour la construction d'une résidence pour sénior. Le projet initial a été suspendu. Notre société cherche à revendre le terrain, les études et frais engagés à ce jour. Des négociations sont en cours et devraient aboutir. Au 31 mai 2019, les sommes dues à notre société par cette SCCV s'élèvent à 678 K€.
Le Président de la société MEDIPROM a arrêté les comptes au 31 mai 2019 en estimant que les négociations en cours permettraient de revendre ce programme sans perte.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Société MEDIPROM
69002 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la société Mediprom a souscrit au capital de la SNC Croix d'Or. Cette dernière est détenue à 75% par la société Mediprom. Les titres, acquis au nominal pour un montant total de 750 € mais non payés à la cloture, n'ont pas été comptabilisés sur l'exercice. La comptabilisation de ces titres sera effective sur les comptes N+1.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	7 490		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 100		3 754
TOTAL	28 590		3 754
Autres participations	1 655 055		1 720 120
Prêts, autres immobilisations financières	5 313		
TOTAL	1 660 368		1 720 120
TOTAL GENERAL	1 688 957		1 723 874

Société MEDIPROM
69002 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			7 490	7 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 854	24 854
TOTAL			32 344	32 344
Autres participations		1 290 838	2 084 337	2 084 337
Prêts, autres immobilisations financières			5 313	5 313
TOTAL		1 290 838	2 089 650	2 089 650
TOTAL GENERAL		1 290 838	2 121 993	2 121 993

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	7 490			7 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 055	522		2 577
TOTAL	9 545	522		10 067
TOTAL GENERAL	9 545	522		10 067

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	522				
TOTAL	522				
TOTAL GENERAL	522				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		39 600			39 600
TOTAL		39 600			39 600
TOTAL GENERAL		39 600			39 600
Dont dotations et reprises d'exploitation		39 600			

Société MEDIPROM
69002 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 081 487	2 081 487	
Autres immobilisations financières	5 313	5 313	
Clients douteux ou litigieux	47 520	47 520	
Autres créances clients	73 684	73 684	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 324	21 324	
Groupe et associés	32 936	32 936	
Débiteurs divers	3 803	3 803	
Charges constatées d'avance	20 726	20 726	
TOTAL	2 286 792	2 286 792	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	90 305	90 305		
Emprunts et dettes financières divers	157 225	157 225		
Fournisseurs et comptes rattachés	466 211	466 211		
Personnel et comptes rattachés	7 648	7 648		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 616	6 616		
Impôts sur les bénéfices	170 939	170 939		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 200	20 200		
Autres impôts taxes et assimilés	2 725	2 725		
Groupe et associés	290 832	290 832		
TOTAL	1 212 701	1 212 701		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	100.0000	75			75
Actions de préférence "P"	100.0000	25			25

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Société MEDIPROM
69002 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	2 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 5 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Cette dernière est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur de rendement de l'actif estimé, de la valeur probable de négociation et des perspectives d'avenir.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Société MEDIPROM
69002 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	73 684
Autres créances	570
Total	74 254

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 981
Dettes fiscales et sociales	13 600
Total	407 580

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 726
Total	20 726

Société MEDIPROM
69002 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 613 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 613 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	366 667
Total (1)	366 667
(1) dont concernant les participations	366 667

Détail des cautions :
- caution Caisse d'Epargne pour Lumiro 366 667 €.

Soit au total, 366 667 €uros.

Engagements reçus

Néant.

Société MEDIPROM
69002 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-LES LETTRES DU PARC	118 574	45.00	119 574
-MILLION	527	50.00	1 527
-LE TRIDENT	45 026	33.33	46 226
-LUMIRO	4 358 844	33.33	4 410 188
-LE VICUS	4 101	50.00	5 101
-CROIX D'OR	1 000	75.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits divers sur filiales liquidées	909	77180000
Total	909	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	654	67120000
- Dons	2 450	67131000
- Charge diverse	1 000	67180000
- Charges diverses sur exercice antérieur	1 264	67200000
Total	5 368	

MEDIPROM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69002)
1 QUAI JULES COURMONT

752 159 723 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2019

Chers Associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice social clos le 31 mai 2019 et de ses perspectives d'avenir. A cette occasion, les comptes dudit exercice seront soumis à votre approbation.

Les convocations à la présente assemblée vous ont été adressées dans les formes et délais prévus par les statuts de la société et tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires vous ont été communiqués ou tenus à votre disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthodes d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

L'activité et les résultats de notre société au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, se présentent comme suit. À titre comparatif, l'exercice précédent avait une durée de 23 mois.

Résultat d'exploitation

L'activité durant l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires de 80 820 euros et le total des produits d'exploitation s'élève à 80 889 euros, après prise en

compte, des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges pour 27 euros et des autres produits pour 42 euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 881 226 euros, dont 522 euros de dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations et 39 600 euros de dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant, faisant ainsi ressortir un résultat d'exploitation déficitaire de 800 336 euros alors qu'il était déficitaire de 392 098 euros pour l'exercice précédent, soit une dégradation de 408 238 euros.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Le total des produits financiers s'élève à 1 457 754 euros et comprend des produits financiers de participations pour 1 457 543 euros et des autres intérêts et produits assimilés pour 211 euros.

Le total des charges financières s'élève à 83 591 euros et comprend, uniquement, des intérêts et charges assimilées.

Compte tenu du résultat financier, bénéficiaire de 1 374 163 euros, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 573 827 euros, contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 87 320 euros pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel et résultat net comptable

Le total des produits exceptionnels, composés uniquement de produits exceptionnels sur opérations de gestion, s'élève à 909 euros.

Le total des charges exceptionnelles, composées uniquement de charges exceptionnelles sur opérations de gestion, s'élève à 5 368 euros.

Compte tenu du résultat exceptionnel déficitaire de 4 459 euros et de l'impôt sur les sociétés pour 171 085 euros, les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 398 283,16 euros.

Ce résultat se trouve en progression par rapport à l'exercice précédent pour lequel nous avions réalisé un bénéfice de 61 465,80 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE

Le total de l'actif immobilisé net ressort à 2 111 926 euros.

Le total de l'actif circulant s'élève à 160 412 euros, dont 20 euros de disponibilités.

Les acquisitions auxquelles il a été procédé au cours de cet exercice représentent un investissement de 1 723 874 euros.

Les sorties d'actif se sont élevées en valeur comptable brute à 1 290 838 euros et n'ont engendré aucune plus-value ou moins-value nette à court terme.
Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 1 059 637 euros et se décomposent comme suit :

	Exercice 31/05/2019	**Exercice 31/05/2018**
Capital social	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réserves	650 354	588 888
Résultat de l'exercice	398 283	61 466
Capitaux propres	1 059 637	661 354

Au 31 mai 2019, le total du bilan de la société s'élevait à 2 272 338 euros, contre 1 953 474 euros au titre de l'exercice précédent.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

	Article D.441-I-1° : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D.441-I-2°** : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	10					13	N/A					N/A
Montant total des factures concernées TTC.	32 443,72 €	3 958,90 €	7 361,96 €	2 064,00 €	26 402,31 €	39 787,17 €	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3,68 %	0,45 %	0,83 %	0,23 %	2,99 %	4,51 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice								%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	N/A						1					
Montant total des factures exclues	N/A						47 520 €*					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - Art. L411-6 ou L443-1 C.com.)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	□ Délais contractuels : 0 à 60 jours □ Délais légaux : 20 à 60 jours						□ Délais contractuels : 0 à 60 jours □ Délais légaux : 30 jours					
**Client douteux MILLION : 1 facture de 2015.*												

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 223 quater du CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il vous est signalé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 21 067 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Si ce n'est une recherche permanente de nouvelles méthodes d'exploitation pour mieux nous adapter au marché et mieux satisfaire nos clients, rien de particulier n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations et de contrôle

Conformément à l'article L. 233-6, alinéa 1 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance que notre société a pris, en cours d'exercice :

- une participation de 75 % dans la SNC CROIX D'OR, et
- une participation de 50 % dans la société MEDIPROM - CACHOUP BELGIUM.

Activité des filiales et participations

La société MEDIPROM - CACHOUP BELGIUM, dont nous détenions 50 % du capital au 31 mai 2019, a enregistré lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018 un bénéfice de 4 530 euros.

La société LE VICUS, dont nous détenions 50 % du capital au 31 mai 2019, a enregistré lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018 une perte de 5 101 euros.

La société MILLION, dont nous détenions 50 % du capital au 31 mai 2019, a enregistré lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018 une perte de 1 527 euros.

La société LES LETTRES DU PARC, dont nous détenions 45 % du capital au 31 mai 2019, a réalisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires hors taxes de 1 317 911 euros et a enregistré une perte de 119 574 euros.

La société LUMIRO, dont nous détenions 33,33 % du capital au 31 mai 2019, a réalisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires hors taxes de 12 409 664 euros et a enregistré un bénéfice de 4 410 188 euros.

La société LE TRIDENT, dont nous détenions 33,33 % du capital au 31 mai 2019, a enregistré lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018 une perte de 46 226 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES INTERVENUS EN COURS D'EXERCICE

Evénements significatifs

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite d'importants problèmes de recouvrement engendrés par des décalages de livraison des programmes immobiliers en cours, nous avons pris un retard considérable dans la saisie des données comptables, ce qui nous a empêché de présenter les comptes annuels dans le délai requis, savoir dans les six mois après la clôture de l'exercice comptable.

En conséquence, une requête aux fins de prolonger le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2019 a été présentée au Président du tribunal de commerce de LYON.

Le Vice-Président du tribunal de commerce de LYON a répondu favorablement à nos demandes et a prorogé le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2019 jusqu'au 28 février 2020.

En outre, nous vous rappelons que notre société détient une participation à hauteur de 50% dans la société MILLION, laquelle a été constituée en mai 2013 pour la construction d'une résidence pour senior.

Le projet initial ayant été suspendu, notre société cherche à revendre le terrain, les études et frais engagés à ce jour. Des négociations sont en cours et devraient aboutir.

Au 31 mai 2019, les sommes dues à notre société par la SCCV MILLION s'élèvent à 678 165 euros.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Président de notre société a arrêté, en date du 23 décembre 2019, les comptes au 31 mai 2019 en estimant que les négociations en cours permettraient de revendre ce programme sans perte.

Modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'a été décidée au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES

Les premiers mois de l'exercice en cours ont été satisfaisants et le résultat devrait, sauf imprévu, être bénéficiaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 398 283,16 euros, en totalité au poste « Autres Réserves ».

DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DEJA INTERVENUES

Conformément aux dispositions légales, il est porté à votre connaissance qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il vous sera également donné lecture du rapport général du commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la société IN EXTENSO RHONE-ALPES, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Pascal LEVIEUX, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, il est proposé :

- de ne pas renouveler le mandat de la société IN EXTENSO RHONE-ALPES, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mai 2025.

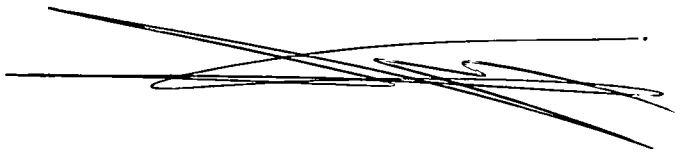
- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Pascal LEVIEUX et de ne pas pourvoir à son remplacement.

RESOLUTIONS PROPOSEES

Vous trouverez en annexe du présent rapport, outre le tableau des filiales et participations, le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Par avance, votre Président vous remercie de bien vouloir lui donner quitus de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

Le Président



MEDIPROM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69002)
1 QUAI JULES COURMONT

752 159 723 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2020

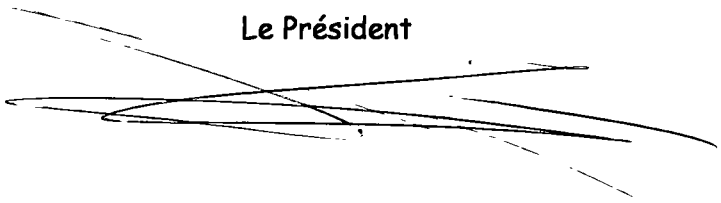
Exercice clos le 31 mai 2019

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 398 283,16 euros, en totalité au poste « Autres Réserves ».

Certifié conforme

Le Président



Exemplaire Greffe

MEDIPROM

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
1 quai Jules Courmont
69002 LYON

RCS 752 159 723

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2019

A l'assemblée générale de la société MEDIPROM,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDIPROM relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MEDIPROM à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Justification des appréciations .
En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation et les avances aux filiales.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charbonnières, le 6 février 2020

Le commissaire aux comptes
In Extenso Rhône-Alpes

Jacques BOURBON